

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 30 mars 2020 à 19h00 au Centre Communautaire situé au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère

PRÉSENTES EN VISIO-CONFÉRENCE :

Mme Christina Béland, conseillère
Mme Elaine Legault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Benoît Gauthier, directeur général et Mme Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 Avis de motion pour le règlement d'emprunt 2020-002 décrétant une dépense de 310 520\$ et un emprunt de 310 520\$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

En raison de la pandémie Covid-19 et tel que demandé par le Gouvernement du Québec, toutes les séances du conseil municipal auront lieu à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-03-090

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour sans aucune modification.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-002 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 520\$ ET UN EMPRUNT DE 310 520\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

MADAME LUCIE HAMELIN DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2020-002 décrétant une dépense de 310 520\$ et un emprunt de 310 520\$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.

Le projet de règlement 2020-002 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tel qu'exigé par le Gouvernement du Québec aucune présence du public dans la salle

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Buisson propose de lever l'assemblée à 19h10.

Robert Gauthier, maire

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.
Secrétaire-trésorière